

Revue *Recherches féministes*

GUIDE DE PRATIQUES ÉDITORIALES ET ÉTHIQUE¹

La revue *Recherches féministes* fait appel à des personnes évaluatrices chevronnées et applique une procédure d'évaluation par les pairs pour tous les manuscrits qu'elle reçoit. L'évaluation par les pairs joue un rôle important pour garantir l'intégrité du processus scientifique. Elle est basée sur la confiance mutuelle et un comportement responsable de la part de toutes les personnes impliquées.

La responsabilité de l'évaluation d'un manuscrit relève du **comité de rédaction** de la revue. L'évaluation est partagée entre les membres du comité de rédaction, qui agissent comme responsables de l'évaluation d'articles (**responsables d'articles**), et les **personnes évaluatrices**. Ces dernières sont des chercheuses et chercheurs chevronnés, reconnus au sein de la communauté scientifique internationale et spécialistes du domaine de l'article. Le choix de ces spécialistes relève de la responsabilité des membres du comité de rédaction, qui peuvent bénéficier du soutien des coordonnatrices de numéros pour les articles thématiques.

L'évaluation respecte un anonymat complet. Ainsi, le nom de l'autrice ou de l'auteur du manuscrit n'est pas révélé aux personnes évaluatrices. De même, l'autrice ou l'auteur n'est pas informé du nom des personnes évaluatrices.

Voici les principes de base auxquels doivent adhérer les personnes évaluatrices et les membres du comité de rédaction :

- Évaluer seulement des manuscrits au sujet desquels elles possèdent l'expertise.
- Respecter l'échéance convenue.
- Respecter la confidentialité de l'examen par les pairs et ne révéler aucun détail d'un manuscrit ou de sa révision, pendant ou après le processus.
- Ne pas utiliser les informations obtenues au cours du processus d'évaluation par les pairs à leur propre avantage ni à celui de toute autre personne ou organisation, ni pour désavantager ou discréditer autrui.
- Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel et demander conseil à la direction de la revue en cas d'incertitude. Les personnes évaluatrices et les membres du comité de rédaction exercent leurs fonctions en toute indépendance, sans promouvoir des intérêts ou des milieux particuliers. Les personnes évaluatrices ne peuvent

¹ Inspiré de COPE Ethical Guidelines for Peer Reviewers (<http://www.publicationethics.org>).

participer au processus d'évaluation si elles sont en relation personnelle ou professionnelle avec l'autrice ou l'auteur d'un manuscrit.

- Ne pas laisser leurs critiques être influencées par la provenance d'un manuscrit, la nationalité, les croyances religieuses ou politiques, le sexe ou d'autres caractéristiques des autrices et auteurs, ni par des considérations commerciales.
- Être critiques tout en étant objectives et constructives, en évitant d'être hostiles ou d'inscrire des commentaires personnels désobligeants.
- Reconnaître que faire appel à une tierce personne pour réaliser l'évaluation à leur propre place est considéré comme une faute grave.